

Paris, le 30 juin 2021

ASAC BASCO BEARNAIS
2 PLACE ROYALE
64000 PAU

M. Le Président

OBJET: RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ BÉARN -PEA

DATES: Les 06, 07 & 08 AOÛT 2021

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 30 juin 2021

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

395

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition



Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER

20^{ème} RALLYE

TOUT-TERRAIN

ORTHEZ-BEARN

06-07-08 Aout 2021



PROGRAMME – HORAIRES

| | | |
|-----------------------------------|-------------------|--|
| 05 JUILLET 2021 | 9H00 | Parution du Règlement et Ouverture des engagements |
| 30 juillet 2021 | minuit | Clôture des engagements tous Concurrents |
| 04 AOUT 2021 | 8H00 | Disponibilité des carnets d'itinéraire – Au corral café, place d'armes – Orthez. |
| 06 AOUT 2021 | 11H30 – 15h45 | Vérifications administratives – SALLE DES FETES DE STE SUZANNE |
| 06 AOUT 2021 | 11H45 – 16H00 | Vérifications techniques – Parc des sports de STE SUZANNE |
| 06 AOUT 2021 | 12h30 | 1ère réunion du Collège – Mairie de STE SUZANNE |
| 06 AOUT 2021 | 16H15 | Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Au PARC FERME de STE SUZANNE |
| 06 AOUT 2021 | // | Briefing concurrents (<u>application de la réglementation 2021</u>) |
| 06 AOUT_2021 | 17H00 | Départ du rallye, sortie parc fermé. |
| 06 AOUT 2021 du 1er concurrent | à partir de 17h59 | Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé à STE SUZANNE |
| 06 AOUT 2021 | 20H30 | Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape au PARC FERME de STE SUZANNE |
| 07 AOUT 2021 | 08H00 | Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé |
| 07 AOUT 2021 | à partir de 15h08 | Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé à STE SUZANNE du 1er concurrent |
| 07 AOUT 2021 | 20H00 | Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape au PARC FERME de STE SUZANNE |
| 08 AOUT 2021 | 08H00 | Départ 3 ^{ème} étape, sortie parc fermé |
| 08 AOUT 2021 | à partir de 15h08 | Arrivée 3 ^{ème} étape, entrée parc fermé à STE SUZANNE du 1 ^{er} concurrent |
| 08 AOUT 2021 | | Affichage des résultats du rallye dans les 30' suivant l'entrée en parc fermé de STE SUZANNE du dernier concurrent. |
| 08 AOUT 2021 | 18H00 | Remise des prix à la SALLE DES FETES de STE SUZANNE (sous réserve des conditions sanitaires) |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASAC BASCO-BEARNAIS organise les 06/07/08 AOUT 2021, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie ORTHEZ-BEARN en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

20^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN D'ORTHEZ-BEARN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du Sport Automobile d'Aquitaine N° ____ en date du _____

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° _____ en date du _____

Comité d'organisation :

Organisateur administratif : ASAC BASCO-BEARNAIS 2 Place Royale 64000 PAU

Président : Joël DO VALE

Organisateur technique : ECURIE ORTHEZ-BEARN

Co-Présidents : BERGES Denis et LAULHE Laurent

Secrétaire :



Permanence du rallye : jusqu'au 05/08/2021 : ASACBB 21 Rue Louis Barthou 64000 PAU

06/08/21 : PC Course à la mairie de STE SUZANNE

07/08/21 : PC Course à l'école de GAUJACQ

08/08/21 : PC Course à la mairie de STE SUZANNE

1.1P. OFFICIELS

| FONCTION | NOM | PRENOM | N° LICENCE | CODE ASA |
|--|----------|-------------|------------|----------|
| Président de collège | LABEYRIE | Jean-Claude | 1996 | 1009 |
| Membre du collège | DUBORD | Alain | 10156 | 1003 |
| " | DOYEN | Sylvie | 154219 | 1003 |
| Secrétaire du collège | | | | |
| Directeur de course | LUCAS | Gilbert | 12948 | 1003 |
| Directeur de course adjoint / Directeur de course Rallye 2 | GROLLEAU | Christian | 8049 | 1003 |
| Directeur de course adjoint / délégué ES | MONNIER | Sylvie | 9968 | 1304 |
| " | ROUGIER | Hugues | | 1003 |
| " | PERROT | Elisabeth | 6567 | 1504 |
| Directeur de course ES | PAINVIN | Dominique | 7706 | 1003 |
| " | MELIANDE | Maurice | 157142 | 1003 |
| " | PERRIN | Éric | 29996 | 1003 |

| | | | | |
|---|-------------------|------------|--------|------|
| '' | DUBOY | Philippe | 123400 | 1010 |
| Directeur de course stagiaire | DOLEANS | Eric | 162376 | 1003 |
| Directeur de course stagiaire | PERARNAUD | Loic | 250064 | 1003 |
| Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité | HOUSSAT-BORDENAVE | Bruno | 35441 | 1003 |
| Tricolore | MONNIER | Sylvain | 9636 | 1304 |
| OTT | ARANJO | Damien | 14194 | 0914 |
| 0 | DUCASSE | Fabien | 195046 | 1010 |
| 00 | PERROT | Jose | 6570 | 1504 |
| 000 | AGUERRE | Jean | 14908 | 1003 |
| Damier | DABADIE | Christine | 7679 | 1003 |
| Juge de fait | HOUSSAT-BORDENAVE | Bruno | 35441 | 1003 |
| '' | | | | |
| Commissaire technique délégué FFSA | VERRON | Sébastien | 46757 | 1714 |
| Commissaires techniques | DABADIE | Gérard | 10602 | 1003 |
| Commissaires techniques Rallye 2 | MAIRE-HEGUY | Jean-Marie | 29577 | 1010 |
| Commissaires techniques | BATARD | Patrick | 146650 | 1013 |
| '' | PETINGER | Jean-Marc | 236553 | 0914 |
| Chargé des relations avec les concurrents | ROUX | Gilles | 1482 | 1504 |
| '' | CABRERO | Karine | 139977 | 1003 |
| | | | | |
| Responsable Parcs | VALIBOUZE | Patrick | 170664 | 1003 |
| Médecin responsable | ... | ... | | |
| Responsable classement | BOUGEOIS | Monique | 132559 | 1004 |
| '' | DUCROCQ | Frederick | 19399 | 1004 |
| Chargé relation presse | | .. | .. | .. |

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 20^{ème} rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Les challenges de la Ligue Régional du Sport Automobile d'Aquitaine Sud pilotes et copilotes
- Le championnat automobile de la Ligue Régional du Sport Automobile d'Aquitaine Sud pilotes et copilotes

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications, avec leur heure de convocation au CHA d'entrée aux vérifications administratives, **à respecter impérativement.**

Vérifications administratives : le 06/08/2021 de 11h30 à 15h45

Lieu : Salle des Fêtes de Ste SUZANNE

Vérifications techniques : le 06/08/2021 de 11h45 à 16h00

Lieu : Parc des Sports de Ste SUZANNE

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking de la salle des fêtes de Ste Suzanne (parc remorques attendant)

Les vérifications finales seront effectuées : DUMONT AUTOMOBILES 1 rue St Gilles, ORTHEZ

Taux horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 20^{ème} rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN doit adresser au secrétariat de l'ASAC Basco-Béarnais la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 30/07/21 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASAC BASCO-BEARNAIS

2 Place Royale 64000 PAU

TEL : 05 59 90 29 09 MAIL a.s.a.c.basco-bearnais@wanadoo.fr FAX : 05 59 27 61 69

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 100 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €**
- Les équipages licenciés à l'ASAC BASCO BEARNAIS (pilote et copilote) recevront **de l'ASAC un chèque de 50 €** (10% de l'engagement) remis lors des vérifications administratives.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de :

ECURIE ORTHEZ BEARN.

3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 20^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN ORTHEZ BERNARD représente un parcours total de 271.40 km, dont 153.13km de liaison.

Ce rallye est divisé en 3 étapes et 6 sections et comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 118.27 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

| | | |
|----------------|------------|-----------|
| ES 1 | BAURE | 4.400 KM |
| ES 2/5 | LES 2 LUYS | 7.300 KM |
| ES 3/6 | CHALOSSE | 7.760 KM |
| ES 4/7 | HERRERE | 9.850 KM |
| ES 8 / 10 / 12 | LOUBIENG | 10.790 KM |
| ES 9 / 11 / 13 | BROUCA | 10.560KM |

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.1P

Les reconnaissances auront lieu à partir du Mercredi 04 AOUT à 11h30.

Le Mercredi 4 Aout, il sera possible de reconnaître les ES : LES 2LUYS / CHALOSSE / HERRERE

A partir du jeudi 05 aout, toutes les ES seront autorisé à la reconnaissance.

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et Quads homologués sont autorisés. **Tous les véhicules possédant un volant et /ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.**

Chaque équipage recevra avec la remise des road book deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances. Seuls les possesseurs de bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués.

Fin des reconnaissances à 20H00 le 04 et 05 Aout et à 11h30 le 6 Aout 2021.

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 06 AOUT 2021 si les conditions météo le permettent. Départ à 09h00 Parc des Sports de Ste SUZANNE. Pneus adaptés obligatoires.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. Disponible au CORRAL CAFE, place d'armes à ORTHEZ, le Mercredi 04 AOUT à partir de 08h00.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

En attente de finalisation par l'Agora TT. Sera notifié par un additif